Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 12 octobre 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15	**PRESENTS :** LAURENT PATUEL, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, STEPHANE MARCHAIS, FREDERIC JOGUET, JEAN-CLAUDE PAULY, JEAN-CLAUDE BRUN, FREDERIC REY, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, SERGE TUAZ, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS **EXCUSES :** MONIQUE NAGORNY, SERGE LABROUSSE, SEBASTIEN VIOLI, DAMIEN DOS SANTOS, BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, GABRIEL VIARD-GAUDIN, FREDERIQUE DUC, LOUIS SOCQUET-CLERC, THOMAS BANNAY, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD **POUVOIRS :** MONIQUE NAGORNY AYANT DONNE POUVOIR A LAURENT PATUEL EN PRESENCE DE SON TITULAIRE, DANIEL DANGLARD NE PREND PAS PART AU VOTE	**VOTES :** POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 06/10/26		

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET
Rapporteur : Laurent PATUEL
Délibération n°26-32

Objet : Finances – Débat d'orientation budgétaire 2027

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2027 est joint en annexe. Il est présenté en séance.

>>>>>>>>>>>>>>>>>>

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2027.

Les différents points du rapport d'orientations budgétaires sont abordés en séance. Les programmes d'actions et le volet administration général font l'objet d'un bilan 2026 et de propositions d'orientation pour 2027.

Les points faisant l'objet d'échanges sont les suivants :

- *Sur le volet administration général, 2027, avec la montée en puissance des programmes d'actions et notamment du PAPI en phase travaux, soit davantage de missions de maitrise d'œuvre et de travaux.*

  Il est proposé de renforcer l'équipe, à hauteur d'un équivalent temps plein, au niveau de la conduite de projet d'animation foncière et complément sur le volet administratif (exécution des marchés). En complément, il est proposé d'étudier les solutions de logiciels métiers sur le volet marché publique en priorité, puis subventions (étude de marché préalable). Ceci afin de sécuriser les échéances et contenus juridiques des procédures engagées et des documents produits.

  Dans la continuité de l'année 2026 avec l'installation du nouveau mandat et des actions de formation des élus, il est proposé pour 2027 de poursuivre la démarche en proposant régulièrement aux élus du comité syndical des actions d'information/sensibilisation et formation sur des sujets liés aux milieux aquatiques.

- *Sur le programme d'action PAPI : 2027 va permettre la labellisation et le passage en phase travaux sur une période de 5 ans (2027-2032). L'avancée du volet foncier est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre les travaux.*

- *Sur le programme d'action Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau (entretien des boisements, lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes et travaux de gestion sédimentaire): actuellement la collectivité se substitue aux propriétaires défaillants dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, sans refacturation.*
  Il est proposé d'engager une réflexion sur la façon de mettre en œuvre ce programme d'action compte tenu du vieillissement de la population, de la déprise d'entretien. Il parait nécessaire de mieux informer les propriétaires riverains de leurs droits et devoirs d'entretien du lit et des berges des cours d'eau et de les impliquer davantage.
  Les leviers d'actions sont à déterminer (substitution, convention, marché commun, refacturation, ...). Ce travail d'analyse est ajouté aux orientations 2027.

  Le retour d'expérience de la CC Sources du Lac d'Annecy illustre un autre mode de gestion basé sur l'information et la responsabilisation des propriétaires vis-à-vis des obligations d'entretien, sans substitution par la collectivité, qui s'inscrit dans un temps long – durabilité.

  Sur l'évolution des lignes de berges liés à des remblais ou des aménagements, il est nécessaire que le syndicat assure une vigilance afin de maintenir/restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau (assurer les fonctionnalités hydrauliques, morphologiques, ...) et de ne pas grever les propriétés à proximité du fait d'ouvrages ou travaux mal adaptés. Le syndicat ne doit pas financer la restauration de ces impacts.

  Il est souligné le rôle du syndicat de porter une approche globale de la fonctionnalité des cours d'eau vis-à-vis des projets de travaux ou d'aménagements, si nécessaire en conseil aux pétitionnaires sur des projets individuels pour éviter les mal adaptations.

- *Sur le programme d'action Plan eau*
  Les élus partagent la nécessité d'avancer sur cette étude diagnostic multiusages et programme d'action, avec quelques retours d'expérience de l'été 2026.
  Derrière l'idée reçue : d'une eau abondante sur le territoire, des problématiques de ruptures locales d'approvisionnement sur certains usages, notamment au cours de l'été 2026, rendent la problématique visible aux yeux des administrés.

- ***Programme animation foncière / foncier : il est proposé une nouvelle tranche d'animation foncière, suite à cette de 2026.***
  Le travail de mise en lien du SMBVA avec les services instructeurs en urbanisme se poursuit. Dans un premier temps, une couche SIG des points de vigilance (accès aux cours d'eau, ouvrages hydrauliques) sera transmis. Puis à moyens terme, il pourrait être envisagé la mise en place de servitudes pour conserver ces points.

Les grandes orientations sont ainsi balayées. Le rapport d'orientation budgétaire va plus loin en détaillant :

- ***Le bilan des actions 2026 : bilan financier,***
- ***Les propositions d'action 2027 – sur la base des orientation précédentes : liste des actions et montants financiers des participations des EPCI adhérentes.***
  2027 marque une progression du montant des participation pour toutes les collectivités membres et davantage pour la CA ARLYSERE puisque 3 opérations de travaux sont programmées.

D'ici le vote du budget 2027 en décembre prochain, un travail complémentaire sera réalisé avec les EPCI pour valider ces propositions d'actions 2027.

Aucune autre question n'étant posée M. le Président clôt le débat d'orientation budgétaire 2027.

Ugine, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine EMONET,

Le Président,

Laurent PATUEL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20261012-26-32-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation